

# Introduction du cadastre RDPPF : les premières expériences

Autor(en): [s. n.]

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse**

Band (Jahr): - **(2016)**

Heft 20

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-871481>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Introduction du cadastre RDPPF: les premières expériences

La première étape de l'introduction du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) s'est achevée à la fin de l'année 2015. Les expériences sont toutes positives. Un rapport destiné aux cantons de la seconde étape a été rédigé et publié sous la houlette de la Direction fédérale des mensurations cadastrales.

Le rapport sur l'expérience acquise détaille les résultats obtenus durant la première étape et évalue le premier exercice complet d'exploitation. Il comprend des recommandations pour la seconde étape et une appréciation portée sur le cadastre RDPPF. Les points suivants sont notamment rappelés dans le bilan dressé:

- Entre 2012 et 2015, les cantons pilotes ont tous pu mettre en place une organisation opérationnelle et une solution technique pour le cadastre RDPPF respectant les principes de base prescrits par la Confédération. La plupart des cantons pilotes ont pu mettre en ligne leur géoportail dans le courant de l'année 2014, et à la mi-2015 pour le dernier canton, en y proposant les données disponibles du cadastre RDPPF.
- Les conditions propres à chaque canton telles que sa taille, les limitations qui s'appliquent à lui au plan politique, l'organisation de son administration, le degré d'achèvement de son infrastructure de géodonnées et l'état des données avant la mise en œuvre du cadastre RDPPF ont également pesé sur le choix des solutions adoptées et les voies retenues pour atteindre l'objectif assigné. Une indépendance aussi poussée que possible entre les géodonnées et les documents juridiques est recommandée, afin que des modifications de ces derniers n'entraînent pas nécessairement une adaptation des géodonnées et vice-versa.

- Les cantons pilotes estiment qu'une vraie valeur ajoutée est apportée par les processus de livraison de données (entre les différents services spécialisés, sur la base d'accords écrits) et par la qualité des données, clairement définie dans ce cadre et parfaitement contrôlable. En outre, l'accès national et l'extrait homogène au plan suisse permettent à tout un chacun d'utiliser simplement le cadastre RDPPF. Il s'ensuit notamment que la situation juridique est mieux connue, d'où un accroissement indirect de la sécurité du droit.

Les frais d'introduction du cadastre RDPPF sont raisonnables et acceptables. Des économies naissent d'une meilleure organisation des thèmes du cadastre RDPPF pour l'administration publique, d'une application plus homogène et mieux harmonisée du droit et de décisions plus rapides. La compétitivité de la place économique suisse s'en trouve accrue.

Vous trouverez le rapport complet à l'adresse [www.cadastre.ch](http://www.cadastre.ch) → Services & publications → Publications.

Direction fédérale des  
mensurations cadastrales

